



Qu'est-ce que la bannière « Métiers d'Art de Bretagne » ?

En tant que Métiers d'Art, vous êtes acteurs d'une communauté qui réunit plus de 281 métiers, riches d'une étonnante diversité de femmes, d'hommes et de pratiques.

Les Métiers d'Art constituent un maillon essentiel de l'attractivité de la Bretagne et doivent être un axe de développement pour valoriser les savoir-faire et accompagner le rayonnement de notre belle région. C'est pour cette raison que la Région Bretagne et la CMA Bretagne portent un plan d'action commun en faveur des Métiers d'Art en Bretagne.

La création de la marque Métiers d'Art de Bretagne est à la fois ancrée dans notre volonté d'identifier les professionnels, faire reconnaître les savoir-faire, soutenir et développer la visibilité, favoriser l'esprit réseau et accompagner les entreprises dans leur croissance.

Elle doit permettre de renforcer l'identité de la filière en soutenant un positionnement attractif, singulier et en donnant un langage commun à l'ensemble des acteurs, vecteur de rayonnement.

CHARTRE D'ADHÉSION

Je soussigné(e) M/Mme

Président(e) de l'association ou représentant(e) de la structure :

Située à (adresse).....

Immatriculé sous numéro (RNA/SIRET) :.....

J'opte pour :

LES ASSOCIATIONS & COLLECTIFS METIERS D'ART

Reconnais que l'organisme ci-dessus dénommé respecte les conditions suivantes (cases à cocher):

Être composé/ accueillir majoritairement de professionnels métiers d'art* installés en Bretagne

Justifier d'une activité pour la promotion du secteur professionnel des métiers d'art

Être déclaré sous un statut de personne morale à but non lucratif

Justifier de plus de 3 ans d'existence

Comprendre un minimum de 10 membres

Être installé sur l'un des 4 départements bretons (22, 29, 35, 56)

Ou :

LES ÉVÈNEMENTS METIERS D'ART
(salons, marchés, festivals, expositions)

Reconnais que l'organisme ci-dessus dénommé respecte les conditions suivantes (cases à cocher):

- Accueillir majoritairement de professionnels métiers d'art* installés en Bretagne
- Justifier d'une activité pour la promotion du secteur professionnel métiers d'art*
- Justifier de plus de 3 ans d'existence (pour la structure qui porte)
- Comprendre un minimum de 10 membres

ENGAGEMENTS COMMUNS :

Au nom de l'organisme, je m'engage à respecter le cahier des charges « Métiers d'Art de Bretagne » suivant (cases à cocher):

- Respecter les valeurs de la bannière : humain, savoir-faire, création entre tradition & innovation, sens du collectif & rayonnement du territoire, visibilité & reconnaissance, transmission des savoirs.
- Communiquer à la cellule Métiers d'art toutes les informations nécessaires à l'identification de mon association/collectif sur la liste officielle des adhérents à la bannière.
- Respecter les règles d'utilisation des éléments graphiques selon le kit de communication. Le kit de communication ne peut être cédé à des tiers. Si des professionnels sont intéressés contactez la cellule.
- Promouvoir et valoriser la bannière sur mes réseaux de communication dans le respect du des règles d'utilisation du kit de communication.
- Promouvoir et relayer les propositions et communication de la CMA Bretagne auprès mon organisme (formations, accompagnement, reconnaissance MA...)
- Participer aux rendez-vous des Métiers d'Art animés par la cellule Métiers d'Art
- Respecter les critères d'éligibilité de la bannière et signifier à la cellule Métiers d'art, dans les plus brefs délais, tout changement de l'association/ collectif susceptible de remettre en cause l'adhésion à la bannière et au référencement sur la liste officielle des adhérents.
- Mettre en œuvre une démarche de responsabilité sociétale ([RSE](#)) au sein de la structure.
- S'engager, si un évènement est organisé, à accueillir une majorité de professionnels des métiers d'art ou à défaut de dédier un espace défini à ces derniers (au minimum 10 stands) avec une scénographie adaptée selon la charte.
- Les informations recueillies sur le présent formulaire sont destinées à la cellule Métiers d'Art dans le cadre de la gestion de la bannière. Aucune donnée n'est cédée à des tiers.
- La bannière ne peut être pas être apposée sur les produits réalisés par les professionnels, ni utilisée à titre individuel.
- L'adhésion à la bannière est gratuite.

Je reconnais avoir pris connaissance qu'un manquement à ces engagements entraînera le retrait de la bannière, et l'interdiction de l'usage des logos. La cellule Métiers d'Art se réserve le droit de contrôle de ces derniers.

J'ai pris connaissance des conditions d'éligibilité à l'adhésion de charte « Métiers d'Art de Bretagne » et j'en accepte les termes.

J'autorise la cellule Métiers d'Art à diffuser les coordonnées de mon organisme, les photos et/ou les vidéos réalisées dans le cadre de la promotion de la bannière sur tout support de communication et sans contrepartie financière.

Cette charte est valable 1 an après validation de votre candidature. Elle pourra être renouvelée après un bilan auprès de la cellule Métiers d'Art.

Fait à

Signature et cachet de la structure :

Le/...../.....

** Un professionnel qui exerce comme activité principale ou secondaire, l'un des 281 métiers d'art fixés par l'Arrêté du 24 décembre 2015 fixant la liste des métiers d'art, en application de l'article 20 de la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996, soit une activité indépendante de production, de création, de transformation ou de reconstitution, de réparation et de restauration du patrimoine, caractérisée par la maîtrise de gestes et de techniques en vue du travail de la matière et nécessitant un apport artistique".*

Un métier d'art se définit par l'association de trois critères :

- la mise en œuvre de savoir-faire complexe pour transformer la matière*
- la production d'objets uniques ou des petites séries qui présentent un caractère artistique*
- la maîtrise par le professionnel du métier dans sa globalité*

Cf le tableau de correspondance entre les métiers d'art et les codes INSEE NAF et NAFA

DOCUMENTS A JOINDRE :

- La charte complétée et signée
- Le formulaire rempli
- Une lettre de motivation
- Copie conforme des statuts de votre organisme signés et datés
- Programme de vos évènements de l'année en cours et les projets à venir
- Copie de l'insertion au Journal Officiel ou copie de la déclaration à la préfecture
- Comptes annuels de l'année N-1
- 10 photos au format jpeg (affiche, événements...) poids maximum de 3 Mo/ou fichier compressé)

Le dossier complété sera examiné par la commission d'admission de la cellule Métiers d'art, composée de membres élus, professionnels des métiers d'art et techniciens de la CMA Bretagne et de membres élus et techniciens de la Région Bretagne ainsi que de quelques invités de structures ou professionnels du domaine qui seront chargés de vérifier la validité de la candidature et de sa conformité selon la charte définie. La Cellule Métiers d'Art s'engage à vous répondre dans les 3 mois suivants la réception de votre candidature. Merci de retourner ce document à : isabelle.doreau@cma-bretagne.fr / 06 50 87 75 65

Une dynamique portée par :

